L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
MERCREDI 4 JUILLET 1894.

# OFFICIEL.

## Assemblée Générale

—DE—

## L'ETAT DE LA LOUISIANE.

## Session Régulière de 1894.

No 11.] LOI

Faisant un délit de la falsification et de la vente ou de l'achat, sciemment, de tout produit, de toute marchandise au-dessous du poids ou de la mesure.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que quiconque falsifiera et, sciemment, vendra ou achètera tout produit ou marchandise au-dessous du poids ou de la mesure, sera, au culpabilité établie, condamné à un emprisonnement aux travaux forcés pour une durée n'excédant pas deux ans; et à une amende ne s'élevant pas à plus de deux mille dollars, à la discrétion de la cour.

Sec. 2—Il est en outre décrété, etc., que toutes les lois ou parties de lois en conflit avec la présente, soient révoquées, et que celle-ci prenne effet à partir de son adoption.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 12] LOI

Amendant et décrétant à nouveau les sections cinq et sept de la loi No 34, approuvée le 27 juin 1890, intitulée : Une loi amendant et décrétant à nouveau la loi No 69, approuvée le 10 juillet 1884, intitulée : Une loi pour amender et décréter à nouveau la loi No 5, approuvée le 20 février 1880, intitulée : Une loi désignant les époques et les lieux où se tiendront les sessions de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section cinq (5) de la loi No 34, approuvée le 27 juin 1890, intitulée : Une loi pour amender et décréter à nouveau la loi No 69, approuvée le 10 juillet 1884, intitulée : Une loi pour amender et décréter à nouveau la loi No 5, approuvée le 20 février 1880, intitulée : Une loi fixant les époques et les lieux où se tiendront les sessions de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, soit amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant :

Section 7—Tous les appels retournables de par la loi, à la Cour Suprême, venant des paroisses Caddo, Bossier, Webster, De Soto et Claiborne seront faits retournables à la Cour Suprême de la ville de Shreveport, le second lundi d'octobre, annuellement, et tous les appels retournables de par la loi, à la Cour Suprême de la paroisse de Vernon, seront faits retournables à la Cour Suprême de la Nouvelle-Orléans, le second lundi de janvier.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 13] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la Section 4me de la loi No 43 de 1882, intitulée : Une loi relative aux pouvoirs et devoirs des greffiers de Cours de districts et de leurs commis, dans tout l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 4me de la loi No 43 de 1882 est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant : En l'absence du juge de la paroisse ou en cas de sa récusation, ils auront le pouvoir de lancer des writs d'injonction, de permettre les interventions, d'accorder des ordres de troisième opposition, avec ou sans injonction, de nommer un ou des tuteurs spéciaux *ad hoc* aux mineurs, nommer des curateurs et curateurs *ad hoc*, nommer des avocats pour les personnes absentes; ils auront également le pouvoir d'accorder des ordres mettant de côté les writs d'arrestation, d'attachement, de saisies provisoires, de séquestre et de fixer le montant des bonds dans les cas qui précèdent, excepté lorsque le montant est fixé par la loi. Ils pourront enfin accorder des ordres pour la vente de propriétés appartenant à des successions, sur la demande de l'administrateur, du tuteur ou du curateur; pourvu que l'application soit accompagné d'une liste des dettes de la succession.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que toutes lois ou parties de lois en désaccord avec celle-ci sont révoquées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 14] LOI

Autorisant la paroisse Concordia, par l'entremise de son Juri de Police, à vendre certaines terres.

Attendu que due preuve a été faite de l'observance de l'Article 48me de la Constitution.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la paroisse Concordia est, par la présente, autorisée à vendre, par le ministère de son Juri de Police, aux conditions qu'il jugera convenables, la propriété ci-après décrite, appartenant à et située dans ladite paroisse, savoir : Les terrains de la section 14me inclusivement, dans la section 44me : les terrains de un à sine inclusivement, dans la section 45me ; les terrains de un à quatre inclusivement et le quart nord-ouest et le quart nord-ouest de la section 47me ; les terrains de un à six inclusivement dans la section 48me, le tout dans le comté 5, "Range" 9 Est, et renfermant en moyenne 1,846 10-100 d'acres plus ou moins.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 15] LOI

Relative au procès exécutoire à l'égard de la propriété des insolvables faisant cession de leurs biens.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que les créanciers possédant des hypothèques spéciales renfermant le pactum de non *alienando* ne perdront pas leurs droits de procès exécutoire sur la propriété de leurs débiteurs par le fait de la cession de leurs biens, mais en parts ces droits exécutoires, continueront et s'exerceront comme le syndic; et quand se fera la cession après la saisie et vente du procès exécutoire, ces droits se continueront contre le syndic provisoire et définitif.

Sec. 3—Il est en outre décrété, etc., que dans tous les cas quand le procès exécutoire aura été lancé, qu'abandon des biens aura été fait, et qu'un syndic provisoire ou définitif aura été nommé, la vente en vertu du premier procès s'effectuera, absolument comme si aucune cession de biens ne s'était faite ou qu'il n'avait pas été nommé de syndic.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro-tem du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 16] LOI

Amendant et décrétant à nouveau Particle mille-quatre-vingt-deux (1,082) du Code de procédure de la Louisiane.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que l'Article mille-quatre-vingt-deux (1,082) du Code de Procédure de la Louisiane est amendé et décrété à nouveau comme suit :

Article 1,082—Le défendeur ainsi cité sera obligé seulement de comparaître et de répondre à l'action le troisième jour après le jour du service de la citation, s'il réside ou se trouvait par hasard en ville ou dans les limites de la Nouvelle-Orléans, ou bien dans les deux jours suivant celui où aura été fait le service, s'il est en quelque autre partie de l'Etat.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 17] LOI

Pour interdire l'usage de wagons de Patrouille découverte pour le transport des prisonniers, et prescrivant des pénalités en cas de violation de cette loi.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toutes villes et tous les comtés de vingt mille (20,000) âmes ou d'avantage de population en l'Etat, possédant, contrôlant ou employant des wagons de patrouille, omnibus, fourgons ou autres véhicules de quelque genre qu'ils soient pour le transport des prisonniers aux stations de police, geoile, maisons de correction, pénitenciers ou autres lieux de détention pourvoiront de capotes ou de canapés ces wagons de patrouille, omnibus ou véhicules afin de ne pas exposer à la vue du public les prisonniers qui y seront transportés.

Sect. 2—Il est de plus décrété, etc., qu'il sera illégal de la part des autorités ou officiers d'une ville quelconque de l'Etat de forcer une personne sous le coup d'une arrestation, emprisonnée, détenue ou à leurs soins, sous leur surveillance ou à leur charge, à monter ou à se faire conduire dans un wagon de patrouille, omnibus, char à bancs ou autres véhicules découverts, comprie dans la classification renfermée en la section première de cette loi, à travers les rues ou lieux publics de l'État.

Sec. 3—Il est encore décrété, etc., que le shérif, coroner, agent de police, gardien ou tout autre officier d'une ville ou d'un comté de l'Etat qui enfreindra les dispositions de cette loi sera condamné à une amende pas moindre de vingt dollars, et n'excédant pas cent dollars ; ou à un emprisonnement de pas moins de trente jours ni de pas plus de quatre-vingt-dix.

Sec. 4—Il est enfin décrété, etc., que cette loi prendra effet le 1er octobre 1894.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

# LOUISIANE.

Voici les renseignements que nous empruntons au *Sugar Bowl* sur les récoltes :

Les ondées ont continué à tomber en beaucoup d'endroits. Ici et là, même, il y a eu de véritables pluies délirieuses ; tellement que on commençait à se demander si vraiment cependant qu'il y a excès de pluie ; aussi les récoltes ont elles fait beaucoup de progrès.

La canne est superbe et d'un magnifique vert ; elle a poussé rapidement sous l'influence de l'humidité et de la chaleur. Ce sera probablement la plus abondante que nous ayons eue.

Le maïs avait commencé à souffrir de la sécheresse, mais les pluies lui ont rendu une nouvelle vie. Il nous donnera décidément une bonne récolte.

Quant au riz qui, lui aussi, avait souffert considérablement de la sécheresse, surtout là où il n'y a pas de moyen d'irrigation artificielle, il a repris son ancienne couleur, indice de santé. Il pousse rapidement et nous en aurons probablement une récolte plus abondante que nous ne l'espérions, car depuis quelque temps, en en a beaucoup semé. C'est vrai, il ne fait pas d'illusionner, il y aura un déficit de 15 pour cent sur la récolte de l'an dernier.

Vers la fin de la semaine dernière et au commencement de celle-ci, nous avons longé le chemin de fer de la Vallée du Mississipi du haut en bas et de bas en haut, depuis la Nouvelle Orléans jusqu'à Baton Rouge et nous avons descendu sur la rive ouest le bas de la côte, depuis la Nouvelle Orléans jusqu'au Fort Jackson ; c'est-à-dire, sur une distance de 50 milles, examinant avec attention les récoltes. Partout, il avait plu abondamment.

Les champs sont en bon état, nulle part encombrées de mauvaises herbes. Partout la charrue est encore en mouvement et, en bien des endroits, on sarcle la canne. On peut affirmer que le sarclage est à moitié terminé. La plante est en retard par suite de la sécheresse et des froids qu'il y a eu pendant le printemps ; mais elle regagne admirablement tout le terrain perdu.

On remarque une diminution dans la culture du riz, mais une grande augmentation dans celle de la canne, tout le long du fleuve, depuis Baton Rouge jusqu'à la région des forêts.

Les fermiers qui font des légumes, ont presqu'achevé leur récolte ; elle est plus que convenable. Quant aux oranges, elles ne seront pas abondantes, mais on en récoltera plus qu'on ne l'espérait.

MARK TWAIN.

Mark Twain, le célèbre humoriste, est un homme fort malheureux. Il conte ses douleurs ainsi qu'il suit, dans une revue américaine : "Rien n'est aussi désagréable, dit-il, que d'être un humoriste. Lorsqu'une fois on est connu sous ce nom déplorable, on peut écrire tout ce qu'on veut, on ne sera plus jamais pris au sérieux. Ce qui me chagrine le plus, c'est qu'on ne veuille pas prendre au sérieux mes études métaphysiques, c'est que l'on se serve toujours de mon nom pour contester la télépathie, la lecture des pensées, et toutes les théories analogues. "Mais, pour l'amour du ciel, dites-le récemment avec colère à un monsieur, je crois à ces choses-là, j'y crois réellement, je suis un partisan convaincu du spiritisme! N'avez-vous donc pas lu ce que j'ai écrit là-dessus ?—Si fait, si fait, répondit aussitôt le monsieur en question, et je me suis royalement amusé. Votre gravité est inpayable, c'est la meilleure satire qu'on ait jamais faite." Et il en est toujours ainsi. Et je suis persuadé que si je proclame ici de nouveau : "Je suis spirite! je suis spirite!" vous tous qui me lisez, vous allez rire et vous dire : "Farceur toujours, nous ne donnerons pas dans le panneau." N'y a-t-il pas là de quoi sortir de ses gonds ?" Il faut convenir que le destin de Marx Twain est bien cruel. Après avoir ri de tout, trouver une unique chose à laquelle on croit, une chose aussi sérieuse que le spiritisme, et ne pouvoir convaincre les gens qu'on y croit sérieusement ! C'est vraiment être puni par où l'on a pêché.

CE QU'A COUTÉ LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE !

Trente-six mille francs ! Christophe Colomb a découvert un monde pour 36,000 fr. ! ce en monnaie de l'époque un million quatre cent quarante mille marravédis.

De reste, la solde annuelle de Colomb n'excédait pas 1,600 francs ! et celle de deux capitaines 960 francs ! Quant aux matelots, ils recevaient en sus de leur subsistance, la somme de 12 fr. 25 par mois.

Comme tout a augmenté, depuis !

Children get rosy and strong Brown's Iron Bitters!

La meilleure de toutes les poudres-levain.---Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder
Absolument Pur.

## Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 4 Juillet 1894.—Indications : Pour la Louisiane.—Temps : généralement beau, vents variables.

Température du 3 juillet 1894.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 143 rue du Canal.

| Heure de l'observation | Fahrenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 7 heures du matin | 82 | 25 |
| Midi | 92 | 30 |
| 3 P. M. | 96 | 32 |
| 6 P. M. | 90 | 24 |

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

Mariages.—Edward O'Connell à Mlle Alice O'Brien ; Henry Asher à Mlle Joséphine Albins ; John Iverson à Mme Veuve Albert Dodds ; Matthew Howard à Mlle Corinne Schonnagel ; Leon Hogan à Mlle Louise Vienne ; Charles William Stureken à Mlle Marie Bolten.

Naissances — Mmes Charles C. Thompson, une fille ; Henry Hammel, un garçon ; Joseph Perez, un garçon ; Antonino Mampre, un garçon ; Henry Nagel, un garçon ; Ernest Harang, un garçon ; Carlos Haub, une fille ; Conrad Thoma, un garçon ; William Heatcol, une fille ; William Faus, un garçon.

Décès.—Salvador Rodriguez, 10 mois, 499 rue Ste Anne ; Mary Burke, 22 ans, 13 1/2 rue Delachaise ; Ignata Strubel, 57 ans, rues Dauphine et Bepblanc ; John Weiman, 60 ans, Covington, La. ; Mme Veuve D. McCan, 70 ans, Pascagoula, Miss. ; Andrew Paoletti, 22 ans, Covington, La. ; Alfred Brugier, 59 ans, 222 rue Nord Robertson.

Ventes inscrites au Bureau des Aliénations.

Mme E. Commagoro à James H. Fleetwood, une portion de terre bornée par les rues Lowerline, Pine, Deuxième et Washington, $150.

Edward A. White à Leo Martin, deux terrains bornés par les rues Roman, Prieur, Hôpital et Chemin du Bayou, $1,950.

Mme J. C. Lotz à la People's Homestead Association, deux terrains bornés par les rues Laharpe, Dorgenois, Lapeyrouse et Rocheblave, $1,020.

C. W. Williams à la même, un terrain borné par les rues Bourgogne, Deslondes, Holy Cross et Dauphine, $900.

Mme V. Lewis à la même, un terrain borné par les rues Royale, Dauphine, Fortuil et Lisardi, $703.

N. Tombrella à la même, portions de terre bornées par les rues Rocheblave, Hôpital, Tonti et Ursulines, $707.

A Rouzan à la même, un terrain borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Galves et Johnson, $619.

Mme E. Bonin à la même, deux terrains bornés par les rues Gayoso, Dupré, Dumaine et St-Philippe, $945.

Wm. D. Stein à la même, un terrain borné par les rues Galves, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, $399.

United States Loan and Building Company à Joseph F. Helberger, deux terrains bornés par les rues Washington, Sixième, Magnolia et Locust, $2,734.

People's Homestead Association à Mme J. C. Lots, la même propriété, $1,200.

Solomon T. Clanton à la Mutual Loan and Building Company, une portion de terre bornée par les rues Prytania, Pitt, Arabella et avenue Nauville, $500.

Arthur Durlen à Vve E. Durlen, cinq terrains bornés par les rues Dorgenois, Lapeyrouse, Onzaga et Rousselin, $250.

Charles M. Rhodes à A. Baldwin, un sixième d'intérêt dans un terrain borné par les rues Canal, Commune, St-Charles et Carondelet, $3,500.

Succession de T. Lafon à F. & F. R. Johnson, un terrain borné par les rues Canal, St-Charles, Commune et Carondelet, $37,300.

Hospices Civil de Santes à Mlle Marie T. Ducongé, un terrain borné par les rues St-Claude, Trémé et Orléans, $2,050.

Peter Llafrin à R. H. A. Mooney, un terrain borné par les rues Canal, Napoléon, Douane et Alexander, $2,300.

Veuve Henry Kevlin à la Firemen's Building Association, un terrain borné par les rues Aliz, Eliza, Valiette et Oliver, $800.

John Miller et femme à J. E. Marshall deux terrains bornés par les rues Télémachus, d'Hémécourt, Genois et Baudin, $50.

Louis Fishel et al. à David Lemley, un terrain borné par les rues St-Charles, Church, Girod et Julie, $6,000.

Mme A. Diestel, Jr., à Mme W. I. Hodgson, un terrain borné par les rues Jackson, St-Thomas, Rousseau et Josephine, $2,000.

F. X. Yost au Mutual Benevolent and Homestead Association, un terrain borné par les rues Annonciation, Marengo, Constantinople et Tchoupitoulas, $1,400.

Mutual Benevolent and Homestead Association à Mme H. Hermann, même propriété, $1,800.

Mme F. Schaefers à H. Halsberg, un terrain borné par les rues Tolédano, Chippewa, Tchoupitoulas et l'avenue de la Louisiane, $325.

Mme R. W. Norton à E. H. Garland, six terrains bornés par les rues Julie, Lafayette, Tonti et Rocheblave, $1,200.

Third District Benevolent Association à John Ray, quatre terrains bornés par les rues Dupré, Aubrey, Clay et O'Reilly, $600.

J. R. Smith à M. J. Doran, une portion de terre bornée par les rues Soniat, Robert, Jersey et Laurel, $1,000.

M. J. Doran à J. R. Smith, même propriété, $1,050.

### La Foudre.

La foudre a frappé à 4 heures de l'après midi une écurie située au No 94 de la rue Lapeyrouse et a causé pour $5 de dommages.

### Noyé.

A 3 heures 30, on a trouvé flottant dans le fleuve, le cadavre de T. Merin, qui avait disparu depuis dimanche dernier. Il était âgé de 20 ans et habitait au No 85 de la rue Adèle. On l'avait aperçu dimanche passer en état d'ivresse sur la levée.

### A perpétuité.

Le nègre Joseph Savoy qui, au Mardi-Gras dernier, avait tué sa maîtresse dans un accès de jalousie, rue Bienville, a été condamné hier au pénitencier à perpétuité.

### Chute.

Un nommé Charles Gonet, âgé de 49 ans, et habitant Les Charles, est tombé d'un échafaudage de 35 pieds et a reçu des lésions internes. Il a été transporté à l'Hôpital de Charité.

### Repêché.

Le cadavre de J. Bringman, qui s'est noyé à Little Woods a été repêché et ramené en ville, puis transporté chez la tante du défunt, Mme Darmody, qui habite rue Press, No 215.

### Cheval emporté.

Hier matin, à 9 h. 30, un cheval attelé à un buggy, s'est emporté au coin des rues Magazine et Berlin, et a été arrêté coin Deuxième et Laurel. Le buggy a été endommagé pour $60.

### La Chaleur.

J. Ricou, âgé de 55 ans, natif de France, et habitant rue Royale No 359, a été suffoqué par la chaleur en fermant son étal de boucher au Marché Français. Tandis qu'on le transportait chez lui, il a été pris d'une autre attaque et les étudiants ont été appelés. Ils ont déclaré son état critique, mais sa famille a refusé de le laisser transporter à l'hôpital.

### Le 4 Juillet.

La célébration annuelle de la fête nationale du 4 juillet aura lieu aujourd'hui comme de coutume sous les auspices de l'Ordre Patriotique des Fils de l'Amérique.

La fête aura lieu au West End. Le comité partira par le train de 4 heures pour se rendre au West End.

De grands préparatifs ont été faits par le comité d'organisation et la fête ne manquera pas d'attirer pour les personnes qui se rendront au lac cette agréable.

La fête sera célébrée aussi aux Fair-Grounds, au profit de l'orphelinat Ste-Marie. Le prix d'entrée est de 25 cents.

### CONSEIL MUNICIPAL.

Le meeting régulier du Conseil Municipal a eu lieu hier soir, à 7 heures 30, sous la présidence de l'adjoint Irwin Jamison. Dix-sept membres étaient présents.

Le message du maire pour la semaine est comme suit :

1. Rapport du trésorier pour la semaine finissant le 30 juin 1894.

2. Rapport du commissaire des édifices publics, contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du Police Jail, du 26 juin au 2 juillet 1894.

3. Communication de W. C. Nelson, directeur du bureau des inspecteurs des Underwriters, relative à la construction dans les limites d'incendie, (No 68 rue St-Joseph) d'une maison en bois.

4. Communication de R. W. Knickerbocker, avocat de Hans Zawertowski, relative à certaines blessures reçues par celui-ci, en tombant sur un trottoir en mauvais état.

5. Pétition de A. Martin, qui demande la mise en vigueur de l'ordonnance No 8,057 C. S., relatives à certaines taxes sur sa scierie.

6. Pétition de la Vve Geo. Meitzler, qui demande qu'un assessement sur une goelette qui a été détruite pendant l'orage du 1er octobre 1893, soit annulé.

Respectueusement,
Signé : Irwin Jamison,
Adjoint au Maire.

Le Conseil reçoit favorablement le vote suivant du Maire :

Aux membres du Conseil,

Je vous renvoie sans mon approbation les deux ordonnances suivantes adoptées par vous à votre dernier meeting :

Premièrement, une ordonnance relative au changement de force motrice sur les chars de la compagnie de la rue St-Charles.

Cette ordonnance ne spécifie pas de quelle façon seront reconstruites les voies.

Deuxièmement, une ordonnance autorisant le trésorier à rembourser à James Bond une somme de $20 payée par lui par erreur. Je vois sur les livres du trésorier qu'une somme de $25 a été versée par le dit Bond, et si elle a été payée par erreur, il a droit à toute la somme et non une partie.

Respectueusement,
Signé : Irwin Jamison,
Adjoint.

Le contrôleur est requis de vendre aux enchères publiques, pour une période de vingt-cinq ans, le privilège d'occuper, sur les quais, par l'avenue de Hagan, le Nouveau Bassin, le Canal Poydras et la rue Clark.

On adopte vingt-neuf résolutions relatives aux finances.

On adopte une résolution de M. Cucullu relative à la nomination d'un comité devant s'occuper de projets pour la construction d'un chemin de fer de ceinture.

Stephen Girard est autorisé à transférer sa laiterie du coin des rues Septième et Cambronne, Septième District, au coin des rues Howard et Cambronne, Quatrième District.

P. J. O'Reilly est autorisé à faire construire deux élévateurs sur la Levée, entre les rues Canal et St-Louis.

S. J. Masicot est autorisé à faire construire un four de boulangerie à l'intersection de l'avenue Paris et de la rue New Orleans.

Le contrôleur est requis de vendre aux enchères publiques le droit de publier en français, les annonces officielles.

Le trésorier est requis de payer à l'argent Hubener la moitié du montant d'une amende à laquelle a été condamné un nommé Ambroz, pour violation de l'ordonnance No 8,232 C. S.

Le contrôleur est requis de demander des offres pour le pavage des deux côtés de l'avenue Peters, de Magasins à Dryades.

Le contrôleur est requis d'annuler certaines taxes au nom de la société de St-Vincent de Paul.

Le contrôleur est requis de recevoir le montant intégral des taxes au nom de Mme Vve Chas. E. Adams, pour l'année 1873.

Le contrôleur est requis d'annuler certaines taxes au nom de la New Orleans Ice Company.

Ordonnance de M. Dickson annulant l'ordonnance No 9,009, C. S., relative au transfert d'une somme de $1,080 au département de Police et des Edifices Publics.

Les personnes suivantes sont autorisées à ouvrir des cafés et groceries :

Andrew Péree, John A. Walker, Wm Oldham, Val Burke, No 227 rue Julia ; James Tebbe, coin Troisième et St-David ; E. J. Dunham, coin Bienville et Derbigny.

S. Tridico et A. G. Schayat sont autorisés à changer l'emplacement de leurs cafés.

Le maire est requis de signer pour la ville pour le pavage de la rue Prytanée.

On alloue une somme de $900 pour la construction de nouveaux cadrans pour l'horloge du Palais de Justice.

Le contrôleur est requis de demander des offres pour le placement d'un tuyau de six pouces au Palais de Justice.

Ordonnance de M. Wilkinson relative à la manière dont doivent être payés les employés des divers départements municipaux.

Ordonnance relative aux rues portant le même nom.

La New Basin Manufacturing Co. est autorisée à se servir d'une machine à vapeur.

### Accusations.

Hier s'comparu devant le recorder de la 2me Cour, un charpentier du nom de L. F. Breaton, qui habite rue St-Louis, No 211 1/2, et qui avait à répondre d'une accusation d'ivresse, bris de paix, résistance aux agents et voies de fait.

Les accusations ont été portées par le sergent Roux qui passant à minuit dans le voisinage de la demeure de Breaton, a aperçu deux individus qui se battaient, sur le trottoir et qui sont entrés dans une maison qui n'était autre que celle de Breaton. Une fois à l'intérieur, ils ont recommencé à se battre et comme la porte avait été laissée ouverte, Roux est entré pour séparer les combattants mais Breaton l'a jeté au dehors et l'a maltraité.

Roux a déclaré qu'il avait fini par le maîtriser et le mettre en état d'arrestation avec l'aide d'un nombre de citoyens.

Breaton a donné une autre version de l'affaire. Il a dit qu'étant rentré tard chez lui après avoir un peu bu, il avait rencontré son fils qui était venu au devant de lui et ils étaient rentrés tous deux.

L'agent est entré derrière eux et l'a entraîné au dehors en le frappant brutalement. Sa femme et sa belle-mère ont été obligées de venir à son secours, car l'agent, se servant de la crosse de son revolver, l'avait frappé plusieurs fois à la tête. L'accusé a exhibé en effet plusieurs blessures à la tête et une chemise teinte de sang.

L'agent dit qu'il pourra prouver la fausseté de ces assertions.

### Le feu.

Hier matin à 9 heures, le feu a pris au No 10 de la rue Bourgogne, par suite d'une faite qui s'était déclarée à un tuyau de fourneau à gasoline. Les dommages n'ont pas dépassé $2 50.

—A 2 heures 30 P. M. le feu a été découvert dans un tas de foin dans une écurie située au No 462 1/2 de la rue Jackson, occupé par M. Lacoste. Le feu a été mis par des enfants qui jouaient avec des allumettes.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au
DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER
LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.
Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre agrément falsifiant
40 AN D'ÉPREUVE.

# BULLETIN

## Télégraphique.

### Accident de chemin de fer.

Un train du Cotton Belt est passé au travers d'un viaduc incendié et les wagons ont été détruits par les flammes. L'accident est arrivé à trois milles de New Louisville. Le mécanicien a cru à ses compagnons de sauter, et a sauté lui-même, mais il a été pris entre deux wagons et brûlé vif.

Comme il avait été impossible de lui porter secours, il a crié à ses compagnons en voyant approcher les flammes de remettre sa montre et sa chaîne à sa femme et de lui dire qu'il était mort en pensant à elle et à ses enfants. Il a été alors entouré par les flammes et a péri au milieu d'atroces souffrances, implorant ses compagnons de lui casser la tête avec une hache ou de lui tirer une balle.

### Le Marquis de Cuba.

Le marquis de Cuba, qui avait été le chef du récent pèlerinage fait récemment à Rome par les Espagnols, a failli être assassiné. Il visitait une cathédrale en voie de construction, lorsqu'il a été attaqué par un des ouvriers armé d'un poignard. Un autre ouvrier s'est interposé et a reçu trois blessures. Le marquis n'a pas été atteint. L'ouvrier a été arrêté.

### France.

L'Hon. J. B. Eustis ambassadeur des Etats-Unis en France, a décidé que par suite du deuil où se trouve plongée la France, la célébration du 4 juillet à l'ambassade des Etats-Unis, n'aurait pas lieu cette année.

### L'empereur Guillaume.

La presse parisienne fait les plus grands éloges de l'empereur Guillaume qui a gracié les deux officiers français condamnés pour espionnage. Il a aussi accordé l'amnistie à ses propres prisonniers politiques. Ces témoignages de gratitude envers l'Allemagne, sont peut-être les premiers pas vers une entente plus amicale.

L'Allemagne depuis ses malentendus avec l'Angleterre, à propos de la question du Congo, a témoigné plus de sympathie à la France et cette amitié semble avoir pris un développement nouveau depuis l'assassinat de M. Carnot.

Cet assassinat aura servi aussi à la réconciliation avec Rome ; les premières avances ont été faites par le secrétaire du Pape qui a marché tête nue aux funérailles de M. Carnot. Le gouvernement a en retour décidé de payer à l'archevêque de Lyon l'arriéré qui lui est dû par suite de suspension de son traitement. La présidence de M. Périer commence donc sous de favorables auspices, par une amélioration des relations entre la France et l'Allemagne et le Vatican.

La présence du Président aux funérailles de M. Carnot, au mépris des précédents et des anarchistes, est son admirable tenue pendant la durée des obsèques, lui ont gagné le cœur de toute la France.

### Angleterre.

Un service funèbre a été célébré à la mémoire de Carnot, à l'église de Leicester square. Le prince de Galles, le duc de Saxe-Cobourg Gotha le duc d'York et le duc de Cambridge y assistaient, ainsi que tous les membres de la famille royale et du corps diplomatique.

### Incendie.

Un incendie a détruit dix maisons à Buda-Pesth, et en a endommagé vingt-cinq, causant pour 50,000 florins de dégâts. Deux agents de police ont été tués par l'écroulement d'un mur.

### Les anarchistes.

Plusieurs arrestations d'anarchistes ont été opérées à Rome et dans quelques autres villes de l'Italie. Un nombre de prisonniers se trouve en dangereux anarchiste qui était en communication avec l'assassin du Président Carnot.

### Tempête.

Une terrible tempête a sévi dans le voisinage de Greenville. Le chaleur avait été accablante pendant la journée et vers 9 heures, un nuage noir venant avec une grande rapidité, est arrivé sur Greenville et en quelques minutes, la ville a'est trouvée dans un nuage de poussière.

Les immeubles les plus solides ont occilé sous la poussée du vent ; les arbres ont été déracinés, une église a été démolie, plusieurs résidences ont été découvertes. Une négresse a été tuée et un homme a été foudroyé. Plusieurs autres personnes ont été blessées.

Les récoltes sont perdues dans cette section.

### Le sucre.

L'amendement de M. Pfeffer au tarif, ayant pour objet de mettre le sucre au nombre des denrées entrant en franchise, a été rejeté.

### La grève.

Aucun changement n'est survenu depuis hier en ce qui concerne la grève des ouvrières de la compagnie de Pullman. Le trafic dans tout l'Ouest est paralysé. Les troupes fédérales continuent à se faire sentir et leur prix a augmenté considérablement.

Les parcs à bestiaux de Chicago sont complètement fermés. Les officiers fédéraux de Chicago ont adressé une demande de troupes au gouvernement. Le 15me régiment a été envoyé à Blue Island où il est attendu avec impatience. Le général Miles a été envoyé à Chicago pour prendre charge du commandement des troupes. Le commerce de bois est complètement paralysé à Chicago.

Les hauts fourneaux et les mines sont fermées. Les directeurs des compagnies ne montrent aucune intention de céder.

Une dépêche de Chicago annonce que les grévistes ont réussi à s'emparer de 68 barils de poudre, en démolissant un wagon dans lequel ils étaient enfermés.

On écrit aussi de Philadelphie que cette ville est menacée de manquer complètement de viande. L'approvisionnement est presque épuisé et les prix vont devenir fabuleux. Le bœuf a déjà monté de 9 à 12 sous la livre. La viande de porc qui valait 10 1/2 sous, se vend 13 sous.

### L'assassin Prendergast.

Le jury chargé de l'examen de l'état mental de Prendergast, l'assassin du maire de Chicago, a déclaré qu'il était parfaitement sain d'esprit.

### L'accusation portée contre le juge Ferguson.

Le représentant Turnbull a soumis un bill ayant pour objet de commencer une enquête au sujet des accusations portées contre le juge Ferguson par l'avocat Flynn.

### PENDUS PAR LEUR MÈRE.

La petite ville de Montgomery (Vermont) a été mise en émoi pendant la matinée par un drame épouvantable. Une femme du nom de Baker a pendu ses quatre enfants.

Il paraît que la femme Baker et son mari, vivant depuis longtemps en mauvaise intelligence, avaient décidé de se séparer. Ils ont mis ce projet à exécution hier matin, et Baker n'était pas plutôt parti que la femme pendait ses quatre enfants et se sauvait. Il est facile de s'imaginer l'indignation causée à Montgomery par ce quadruple assassinat. Des délégués-shérifs et de nombreux hommes de bonne volonté sont partis aussitôt que possible à la recherche de la femme Baker, mais on n'avait pas encore retrouvé de trace aux derniers avis.

Calino est pincé au moment où il se disposait à dérober un cheval de courses.

—Ah ! je vous y prends ! s'écrie l'agent en lui mettant la main au collet. Qu'est-ce que vous faites là ?

—Moi, rien. J'avais l'intention de parier.

—De parier !

—Oui ! et alors on m'avait dit de prendre un cheval !

L'ABEILLE
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN,
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.
Un an ..... $12 00
Six mois ..... 6 00
Trois mois ..... 3 00
Un mois ..... 1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.
Un an ..... $3 00
Six mois ..... 1 50
Quatre mois ..... 1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE
Renfermant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;
Un Bulletin Maritime ;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;
Un Bulletin Financier ;
Un Bulletin Commercial ;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.
Bureaux et Ateliers,
73 ..... CHARTRES ..... 73